

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS rappelle les recommandations sanitaires et étend le dispositif de surveillance médicale dans la vallée de l'Orbiel (Aude)

L'Agence régionale de santé Occitanie (ARS) a organisé cette semaine, avec les élus locaux qui le souhaitent, deux premières réunions publiques à Conques-sur-Orbiel et à Trèbes. Plus d'une centaine de personnes ont participé à ces rencontres, qui ont suscité beaucoup d'échanges. A l'issue de ces débats, l'ARS rappelle l'importance des recommandations sanitaires à respecter dans le secteur de la Vallée de l'Orbiel. L'ARS souhaite également répondre à une demande forte des familles : le dispositif de surveillance sanitaire est étendu à tous les enfants de moins de 11 ans.

Pour répondre directement aux questions de santé que se posent les familles habitant dans le secteur de la vallée de l'Orbiel, et pour préciser les mesures de surveillance médicale mises en place dans ce secteur, l'Agence régionale de santé Occitanie a proposé aux élus locaux volontaires d'organiser des réunions d'information de proximité.

Les équipes de l'ARS et du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie ont ainsi rencontré ces habitants à Conques-sur-Orbiel, lundi 8 Juillet, puis à Trèbes, mardi 9 Juillet. Au total, 125 personnes ont participé à ces réunions publiques.

En ouverture de ces échanges, l'Agence régionale de santé a rappelé la mobilisation des services de l'Etat, sous le pilotage du Préfet, depuis plusieurs dizaines d'années dans ce secteur, et le renforcement de ce suivi à la suite des inondations dramatiques d'octobre 2018.

Des recommandations pour la santé de tous

L'ARS a également rappelé l'importance des recommandations sanitaires formulées depuis 1999 et réactualisées régulièrement pour tous les habitants vivant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel. Les échanges ont permis de répondre à de nombreuses questions concrètes dans ce domaine, par exemple pour la consommation des différents fruits et légumes. Ils ont aussi mis en avant des pratiques et des habitudes non-conformes à ces recommandations sanitaires, par exemple l'usage d'eau provenant de puits privés ou de sources communales non contrôlés (Cette utilisation est interdite pour les sources communales non contrôlées). Les équipes de l'ARS ont rappelé dans ce domaine qu'elles contrôlent régulièrement la qualité de l'eau du robinet, dont les résultats sont conformes, et accessibles à tous en mairie, auprès du fournisseur d'eau ou sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

.../...

Ces deux réunions d'information ont mis l'accent sur l'importance de mieux faire connaître ces recommandations sanitaires. Elles vont rapidement être à nouveau adressées à l'ensemble des Mairies et des professionnels de santé de ce secteur, pour une diffusion plus large vers la population (Sites et bulletins d'information municipaux, salles d'attentes des cabinets médicaux, infirmiers, pharmacies, laboratoires de biologie médicale...).

En complément de ces recommandations, l'Agence régionale de santé et la Préfecture de l'Aude diffusent dès aujourd'hui un support « Questions/Réponses » destiné à répondre aux questions les plus fréquemment posées par les personnes vivant dans le secteur de la Vallée de l'Orbiel. Ce support, comme l'ensemble des éléments d'information antérieurs, est disponible sur les sites internet de l'ARS Occitanie (www.occitanie.ars.sante.fr) et de la Préfecture de l'Aude (www.aude.gouv.fr).

Un dispositif de suivi médical élargi

L'ARS souhaite que les familles trouvent rapidement des éléments de réponse aux questions de santé qu'elles se posent. Au plan sanitaire, l'ARS a mis en place à compter du 8 juillet 2019, un dispositif de surveillance clinique et biologique individuelle de l'exposition à l'arsenic des populations de la vallée de l'Orbiel. Ce dispositif est mis en œuvre en relation avec les professionnels de santé de la vallée, le Centre hospitalier de Carcassonne et le Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie.

A la suite des échanges avec les parents rencontrés, l'Agence régionale de santé a pris la décision d'élargir ce dispositif à l'ensemble des enfants de moins de 11 ans.

L'ARS rappelle que ce dosage urinaire de l'arsenic et de ses métabolites doit être réalisé après examen clinique et prescription par le médecin traitant. Un questionnaire est également à remplir avec le médecin pour identifier les facteurs susceptibles de modifier la concentration d'arsenic et de ses métabolites urinaires (alimentation, mode de vie, comportement, heure du recueil, etc...). Les résultats des prélèvements seront analysés par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du Centre Antipoison et de Toxicovigilance Occitanie, qui déterminera selon les cas le type de suivi médical et les recommandations à proposer.

En complément de ces mesures d'information, et en cas de seconde analyse au-delà de la valeur de référence, les équipes de l'ARS vont proposer aux familles concernées un accompagnement personnalisé à domicile, pour préciser les recommandations sanitaires en fonction de chaque environnement de vie.

Un dispositif d'information pour les familles

Pour toute information sur ce dispositif de suivi médical ou sur les recommandations sanitaires, l'Agence régionale de santé rappelle enfin qu'elle a mis en place des services spécifiques pour répondre aux questions des familles :

- Une permanence téléphonique dédiée à l'écoute, l'information et l'orientation des familles : **04 67 07 21 33** (accessible de 9h à 18h, du lundi au vendredi).
- Une adresse mail dédiée : ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr